

---

## ARRÊTÉ N° 2023.04.404A

---

### PORTANT NOMINATION D'UN RÉGISSEUR INTÉRIMAIRE ET D'UN MANDATAIRE SUPPLÉANT A LA RÉGIE DE RECETTES AUPRÈS DU GUICHET UNIQUE

Le Maire de la Ville de Montélimar,

Vu l'arrêté n°2005.10966 instituant une régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2005.10967 portant nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2006.03.155 portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté n°2006.10637 portant modification de la création de la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2006.10638 portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté n°2007.03.132 portant modification de la création de la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2009.02.67 portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2011.01.61 portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2011.04.361 portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté n°2012.02.158 portant modification de la création de la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2013.12.956A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté 2014.02.195A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté n°2014.11.95D portant modification de la création de la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté n°2014.11.1072A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté n°2022.11.1156A portant modification de la nomination de mandataires suppléants de la régie de recettes du guichet unique auprès de la direction de l'éducation, des sports, de l'animation, des loisirs et de la jeunesse,

Vu l'arrêté en date du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des collectivités et des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 7 avril 2023.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Madame BRACOU Delphine est nommée régisseur intérimaire de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes auprès du guichet unique, en remplacement de Françoise CODINA, à compter du 11 avril 2023, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame BRACOU Delphine sera remplacée par :

- Madame CHANAL Cindy,

Mandataire suppléante.

**ARTICLE 3 :**

Madame BRACOU Delphine n'est pas astreinte à constituer de cautionnement.

**ARTICLE 4 :**

Madame BRACOU Delphine ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

**ARTICLE 5 :**

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

**ARTICLE 6 :**

Le régisseur intérimaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

**ARTICLE 7 :**

Le régisseur intérimaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

**ARTICLE 8 :**

Le régisseur intérimaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**ARTICLES 9 :**

Le régisseur intérimaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Fait à Montélimar le 11 avril 2023.

Visa de Monsieur Le Maire  
de Montélimar

Madame BRACOU Delphine  
Régisseur intérimaire  
(Signature précédée de la mention  
"Vu pour acceptation")

<< Vu pour acceptation >>

Visa du Comptable public assignataire

Pascal GARDON  
Comptable public assignataire  
Chef de Service des Finances Publiques

SGC PIERRELATTE  
2 BD FREDERIC MISTRAL  
BP 140 26702 PIERRELATTE  
Tél : 04.75.97.20.20

Madame CHANAL Cindy  
Mandataire suppléant  
(Signature précédée de la mention  
"Vu pour acceptation")

"Vu pour acceptation"